
CABINET

**COMMUNICATION DU TOGO DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU RAPPORT
GENERAL SUR LES OCEANS ET LE DROIT DE LA MER PREVU LORS DE L'EXAMEN
DU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES OCEANS ET LE DROIT DE LA
MER QUI SE TIENDRA DU 06 AU 10 JUIN 2022 SUR
LE THEME : « OBSERVATION DE L'OCEAN »**

Plusieurs raisons militent en faveur de l'observation des océans.

L'une des raisons d'observer l'océan est de chercher à mieux connaître ses caractéristiques ou les organismes vivants et non vivants qui le constituent. Cette connaissance est nécessaire pour mieux comprendre le fonctionnement et le rôle des océans dans la régulation du climat. Toutefois, même si les connaissances que nous avons sur les océans sont non négligeables, elles restent aujourd'hui insuffisantes et demandent à être approfondies par des observations adéquates. Cette observation reste indispensable pour comprendre et mieux se projeter sur les évolutions futures des océans.

Une autre raison d'observer l'océan est motivée par l'objectif d'explorer avec l'espoir de le découvrir. Les océans couvrent en effet les 2/3 de la planète mais restent connus à peine à 5%, car à ce jour faiblement explorés.

On observe également l'océan pour surveiller les activités qui s'y déroulent notamment les activités de pêche, la recherche scientifique marine, les poses de câbles sous-marins, les pipes lines et vérifier leur conformité avec la réglementation nationale et internationale pertinentes.

En réponse aux appels de la deuxième Conférence mondiale sur le climat tenue à Genève en 1990, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) a créé le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) en mars 1991. La création de la commission était également le résultat du désir de nombreux pays de réunir les informations nécessaires pour améliorer les prévisions du changement climatique, la gestion des ressources marines, l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, et l'utilisation et la protection de la zone côtière et de l'océan côtier. L'appel à créer et à développer un GOOS a été renforcé en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro au Brésil. Le GOOS s'articule autour de deux thèmes principaux. L'un concerne en grande partie l'océan ouvert et est conçu pour fournir des informations à l'appui des services océaniques et de la prévision du temps et du changement climatique. L'autre concerne en grande partie les mers côtières et est conçu pour fournir des informations sur la santé des écosystèmes côtiers et leur développement durable, sur la contamination, la pollution et la qualité de l'eau, sur les conditions relatives aux activités commerciales et récréatives offshore, et sur les risques marins, en particulier des tempêtes et des ondes de tempête susceptibles d'affecter la vie et les biens.

Au niveau de la sous-région ouest africaine, un long processus a conduit à la mise en place quasi effective d'un observatoire régional pour le littoral ouest africain (ORLOA). En effet, la question de la résilience des zones côtières ouest africaines face aux conséquences de l'élévation du niveau marin et des phénomènes météo climato marins extrêmes, s'est posée avec une acuité particulière pour les pouvoirs publics de la sous-région. Très tôt en avril 1997, les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest

Africaine (UEMOA), ont trouvé nécessaire de s'impliquer davantage dans la coordination et la recherche de financement des actions de lutte contre l'érosion côtière. Il s'en est suivi la réalisation en 1999-2000, de l'étude portant sur l'élaboration d'un Programme Régional de Lutte contre l'Erosion Côtière (PRLEC) qui fut adopté en 2007.

L'élaboration du schéma directeur du littoral ouest africain (SDLAO) entre 2009 et 2011, deuxième composante du PRLEC, par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), couvrant onze pays depuis la Mauritanie jusqu'au Bénin, constitue une avancée notoire dans le dispositif de suivi et les mécanismes de gestion des risques côtiers. La réunion de restitution des résultats du SDLAO aux ministres en charge de l'environnement en mai 2011 à Dakar, a institué la mise en place de la Mission d'Observation du Littoral Ouest Africain (MOLOA) qui a piloté, avec l'appui de l'UICN, la mise à jour du SDLAO entre 2013 et 2016 (bilan 2016 des littoraux d'Afrique de l'ouest). En juillet 2018 à Abidjan, la réunion de restitution du bilan 2016 a préconisé la transformation de la MOLOA en Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain (ORLOA). L'avènement du programme de gestion des zones côtières, notamment le Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest (WACA-ResIP), lancé en novembre 2018, vient concrétiser cette volonté des pouvoirs publics. Le processus de mise en place de l'ORLOA est une entreprise inédite, fruit de la coopération entre les partenaires techniques et financiers, les différents pays partenaires dont le Togo.

Au niveau régional, un autre défi majeur est celui de la pollution de l'océan par les déchets plastiques car plus de 80% de la pollution des mers et océans est d'origine tellurique. C'est ainsi que dans le cadre du projet ACP-MEAs III financé par l'UE et le PNUJ, la Convention d'Abidjan travaille avec des partenaires techniques, pour caractériser scientifiquement le phénomène de la pollution plastique et développer un plan d'action régional et des plans nationaux contre la pollution plastique dans la région.

Au niveau national, l'observation de l'océan a permis d'obtenir des informations scientifiques utiles renseignant notamment sur les effets du changement climatique au Togo. On peut citer l'érosion côtière du fait de la montée du niveau des océans, la baisse de la pluviométrie sur le littoral, la perte des habitats et de la biodiversité sur le littoral et l'altération physique, l'augmentation du niveau et salinisation des lagunes et des lacs et la réduction du niveau d'oxygène dans les eaux togolaises. Des actions appropriées ont été prises par le Gouvernement togolais pour faire face à ces effets du changement climatique. Plusieurs actions ont également été prises en faveur de l'observation de l'océan. Elles sont à la fois normatives, académiques et opérationnelles.

Sur le plan normatif, le Togo a adopté la loi n°2021-011 du 25 mai 2021 relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral. Cette loi permettra non seulement de limiter la dégradation de l'environnement côtier mais aussi de réglementer l'occupation des sols et des espaces du littoral togolais exposés aux risques d'érosion côtière et d'inondation. Les textes d'application de ladite loi sont en cours d'adoption.

Sur le plan académique, l'université de Kara a officiellement lancé le 11 juin 2021 la licence professionnelle en océanographie et applications. La finalité de ce parcours est de former les techniciens supérieurs en science de la mer pour apporter leurs appuis techniques dans la compréhension du milieu marin et littoral, le suivi de l'environnement marin et du littoral ainsi que la gestion des ressources halieutiques.

Sur le plan opérationnel, le Togo participe au projet « **NANO Global Project (NANO-DOAP), a global study of deoxygenation, ocean acidification and productivity at selected sites 2021-2022** » sur les

enjeux de l'acidification des océans et leurs impacts sur les écosystèmes marins. C'est un projet d'étude mondial de la désoxygénation, de l'acidification des océans et de la productivité. L'objectif du projet NANO-DOAP-Togo est de quantifier l'état d'acidification, de désoxygénation et de productivité des océans dans les eaux côtières togolaises et leurs impacts sur la bio géochimie de notre écosystème marin sur des sites sélectionnés.

Toujours sur le plan opérationnel, la Commission Nationale d'Hydrographie, d'Océanographie et de la Cartographie marine (CNHOC), créée en novembre 2015, mène des activités en lien avec l'observation des océans. Il s'agit notamment de l'évaluation des capacités nationales en matière de collecte et d'exploitation des données hydrographiques et océanographiques pour une mise à jour des informations nautiques indispensables à la sécurité de la navigation, la recherche des financements et acquisition des moyens nécessaires pour réaliser les levées bathymétriques, le développement des partenariats avec des Etats et institutions internationales dans le domaine de l'océanographie et de l'hydrographie.

Par ailleurs, le Togo s'est doté en février 2021 de trois nouvelles stations météorologiques marines. Les trois ouvrages qui ont été acquis avec l'appui du PNUD, permettront de disposer de données sur l'état de la mer et l'environnement marin et côtier, pour faciliter la navigation maritime, améliorer les activités de la pêche, la recherche et le sauvetage en mer, ou encore la résilience des populations et des écosystèmes de la zone côtière.

Au titre des activités futures ou à entreprendre, le Togo compte créer un centre de recherche marine qui aura entre autres missions d'améliorer la connaissance de l'environnement et des ressources en milieu marin, côtier et aquatique, de mettre en place un système d'alerte précoce en vue de prévenir les submersions marine et fluviale, de contribuer à lutter efficacement contre les pollutions marines et l'érosion côtière, d'identifier et cerner les problèmes dont la résolution nécessite des actions de recherche et de formation dans le domaine des sciences océanographiques, hydrographiques. Le Togo compte s'impliquer davantage dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement et faire la promotion des sciences et technologies marines.